

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 1

Artikel: Avoir de la Société pédagogique genevoise au 20 février 1904
Autor: Charvoz, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport sur l'exercice financier 1903.

Mesdames et Messieurs,

Pendant l'exercice écoulé, les **Recettes** ont été les suivantes ;

Cotisations arriérées.	Fr. 51 —	
Cotisations de 1903	» 746 50	
Cotisations de 1904	» 3 50	Fr. 801 --
Produit des annonces parues sur la couverture des 6 numéros du Bulletin de 1903	» 200 —	
Total.	Fr. 1001 —	

Les **Dépenses** ont été de :

Soirée du 13 février 1904	Fr. 314 15	
Impression et expédition du <i>Bulletin</i>	» 303 50	
Bibliothèque (reliure)	» 80 70	
Cotisation à la Société romande pour 1903	» 80 50	
Dépenses de la Société pour la réception des Instituteurs français, le 6 septembre 1903	» 39 70	
Entretien, chauffage et éclairage de la salle des séances	» 38 10	
Impression de 600 exemplaires des <i>Statuts</i>	» 37 —	
Frais de bureau	» 25 30	
Cours de danse pour Messieurs	» 26 60	
Affranchissement de 179 remboursements postaux	» 21 48	
Annonces mortuaires	» 14 20	
Affranchissements divers	» 7 36	
Total.	Fr. 988 59	

Les **Recettes** s'élevant à **Fr. 1001 —**

Les **Dépenses** à **» 988 59**

Il y a donc un *Boni* de **Fr. 12 41**

Notre **avoir** qui était au 14 février 1903 de . **Fr. 1393 03**
augmenté des *intérêts* de notre *dépôt* à la Caisse

d'épargne (au 31 décembre 1903) **» 48 04**

et du **Boni** de l'exercice écoulé **» 12 41**

s'élève donc, au 20 février 1904 à **Fr. 1453 48**

Avoir de la Société pédagogique genevoise au 20 février 1904.

En caisse **Fr. 52 87**

En dépôt à la Caisse d'épargne à ce jour. . . **» 1400 61**

Total. Fr. 1453 48

Mesdames et Messieurs,

Les chiffres cités plus haut parlent avec assez d'éloquence pour qu'il me soit permis d'être bref.

La situation est bonne ; cependant il faut bien reconnaître que ce n'est que grâce à un rendement exceptionnel des annonces de la couverture du Bulletin que nous avons à enregistrer un petit boni au lieu d'un déficit. Il faut aussi remarquer que les cotisations ont produit moins que les deux années précédentes, malgré une augmentation de l'effectif de la société.

Cette diminution n'a pas pour cause une rentrée moins régulière, mais est due à la mise en vigueur, pour la première fois dans cet exercice, d'une disposition des nouveaux statuts accordant une réduction de 0 fr. 50 aux abonnés du journal « l'Educateur », mesure qui a été appliquée à 81 personnes, et aussi au passage dans la catégorie des « anciens membres » d'un assez grand nombre de sociétaires.

Vive la Société pédagogique genevoise !

Le trésorier :
A. CHARVOZ.

XX^e Cours fédéral de Gymnastique.

Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande, aura lieu cette année-ci à Genève, du 6 au 27 juillet, sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne, et Ch. Borland, Genève.

Les instituteurs, candidats au brevet, moniteurs-chefs et moniteurs d'une section fédérale de gymnastique peuvent y participer.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 juin par les directeurs soussignés.

Le programme du cours comprend l'étude théorique et pratique du manuel de gymnastique pour les garçons. Le nombre maximum des participants est fixé à 40. Les personnes admises à participer au cours seront tenues de le suivre en entier ; aucune participation partielle ne sera acceptée.

La participation au cours est gratuite. Toutefois les partici-